



**Avis des Élus du CSE siège France Télévisions relatif à la dérogation
du temps de travail du Personnel assurant le Paris-Nice
(Point n°5)**

Le Paris-Nice 2026 aura lieu du 8 au 15 mars. Il y a 8 étapes avec des transferts entre étapes assez importants.

Pour couvrir cette compétition, la direction demande une dérogation du temps de travail sur la durée hebdomadaire portant celle-ci à 60h maximum.

Les élus du CSE demandent une réunion Organisations Syndicales - Direction concertée avec l'inspection du travail pour définir le cadre applicable à France Télévisions.

Au vu des plannings proposés, les élus prennent acte et demandent un réalisé dès que possible.

Paris le, 29 janvier 2026

VOTANTS : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CGC, CFDT, FO, s'associent